

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1361

Artikel: La LAMal vaut mieux que sa réputation
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La LAMal vaut mieux que sa réputation

La Loi sur l'assurance maladie (LAMal) est attaquée de tous côtés. Pourtant, avant de la réviser de fond en comble, mieux vaut en utiliser toutes les possibilités. C'est encore loin d'être le cas.

NOUS AVONS LA mémoire courte. Si, il y a trois ans, Visana avait abandonné à leur sort cent mille assurés, ces derniers n'auraient pas tous trouvé une nouvelle caisse pour les accueillir. Et les heureux rescapés se seraient vus infliger des primes mensuelles variant de soixante à plus de mille francs, en fonction de leur âge et de leur sexe. Aujourd'hui, grâce à la LAMal, les anciens clients de Visana sont tous repris par la caisse de leur choix selon un tarif valable pour tous les assurés de cette caisse.

Virage amorcé

Bien sûr, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante. En trois ans, les cotisations ont augmenté de 50%, grevant lourdement le budget des familles, en particulier celui des classes moyennes.

Alors, la LAMal inefficace? Rappelons d'abord que c'est une majorité populaire qui, en décembre 1994, a refusé que les primes soient fixées en proportion du revenu. Et que ce sont les cantons qui, dans leur majorité, renoncent à utiliser la totalité de la subvention fédérale pour abaisser les cotisations de leurs assurés les plus démunis.

Et puis, on l'oublie trop, la LAMal a considérablement élargi la palette des prestations garanties par l'assurance de base obligatoire, par exemple la prise en charge illimitée dans le temps des frais hospitaliers et de nouvelles thérapies. Cela a son prix.

Oui, mais avec la LAMal, ne nous avait-on pas promis de juguler la croissance explosive des coûts de la santé?

C'est vrai, la nouvelle législation veut rompre avec la logique perverse qui a permis jusqu'à présent aux prestataires de soins d'agir sans guère se soucier de la facture. Mais les effets tangibles tardent à se manifester. Pourquoi? Parce qu'on ne fait pas virer un tel paquebot d'un jour à l'autre. Il faut du temps et de l'énergie, d'autant plus que le navire n'est pas sous commandement unique. Dans un premier temps, tous les acteurs de la santé – médecins, hôpitaux, cantons, industrie pharmaceutique – ont cherché à préserver leurs intérêts, chacun niant sa propre responsabilité. La planification hospitalière, qui doit résorber de coûteuses surcapacités, se heurte à la résistance des populations touchées.

Pourtant le virage est pris. Les assurés commencent à comparer le niveau des primes et hésitent moins à changer de caisse. L'industrie pharmaceutique a d'abord tenté le bras de fer, puis accepté d'abaisser ses prix. Les assureurs

prennent conscience de leur force et négocient de meilleures conditions de la part des prestataires de soins.

Il reste beaucoup à faire pour parvenir à la transparence des coûts et à la définition de critères de qualité, conditions indispensables à une politique efficace de la santé. À cet égard, la LAMal contient toutes les dispositions nécessaires. Encore faut-il les mettre en œuvre. Le canton du Valais est en passe de maîtriser ses coûts de santé sans pour autant restreindre l'accès à des soins de qualité (voir DP 1354, 1356, 1360). Il fait ainsi la preuve que la législation n'est pas un obstacle mais un support utile, pour autant qu'existe la volonté politique de la mettre pleinement en œuvre.

L'histoire de l'assurance maladie en Suisse est un long parcours d'obstacles jonché de défaites. Remettre aujourd'hui la LAMal sur le métier, c'est se condamner à un interminable débat à l'issue incertaine. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux engager nos forces pour tirer le meilleur parti du droit existant? *jd*

ANTI-NOBEL

Des moules traitées aux antidépresseurs

C'EST LA SAISON des prix Nobel et, comme par le passé, il serait dommage de se priver du plaisir de présenter les lauréats des «Ig-Nobel 98», ces anti-Nobel décernés à ceux dont les résultats «n'ont pas pu être répétés et ne devraient pas l'être». La cérémonie de remise des prix eut lieu le 8 octobre 1998 à Harvard.

- Prix de Biologie: à P. Fong pour son étude sur l'induction de la parturition chez la moule par des antidépresseurs.

- Prix de Chimie: à Jacques Benveniste qui montre que l'on peut transférer la mémoire de l'eau à travers des lignes téléphoniques.

- Prix de Statistique: à J. Bain et K. Siminoski pour une étude minutieu-

se sur la relation entre stature, longueur du pénis et grandeur du pied.

- Prix de Médecine: aux docteurs d'un hôpital de Wales pour leur article sur «un homme qui se piqua le doigt puis pua horriblement pendant 5 ans».

- Prix de Littérature: à M. Sidoli pour son rapport «Péter pour se protéger contre une horreur innommable». *ge*

Tous les travaux de recherche primés avaient auparavant été publiés dans des revues scientifiques, ceux du Dr. Sidoli par exemple, dans le *Journal of Analytical Psychology*, 41, 165-178 (1996).

Détails sur http://www.eecs.harvard.edu/ig_nobel/.

Errata

DANS DP 1360, «Hôpitaux valaisans: intérêts particuliers et intérêts collectifs...», une erreur s'est glissée dans le tableau des effectifs de médecins. Le nombre de médecins valaisans était de 372 en 1988 et de 426 en 1995.

LE DEUXIÈME ARTICLE consacré à la position des socialistes vaudois face à la crise financière du canton était signé de Roger Nordmann. *réd*